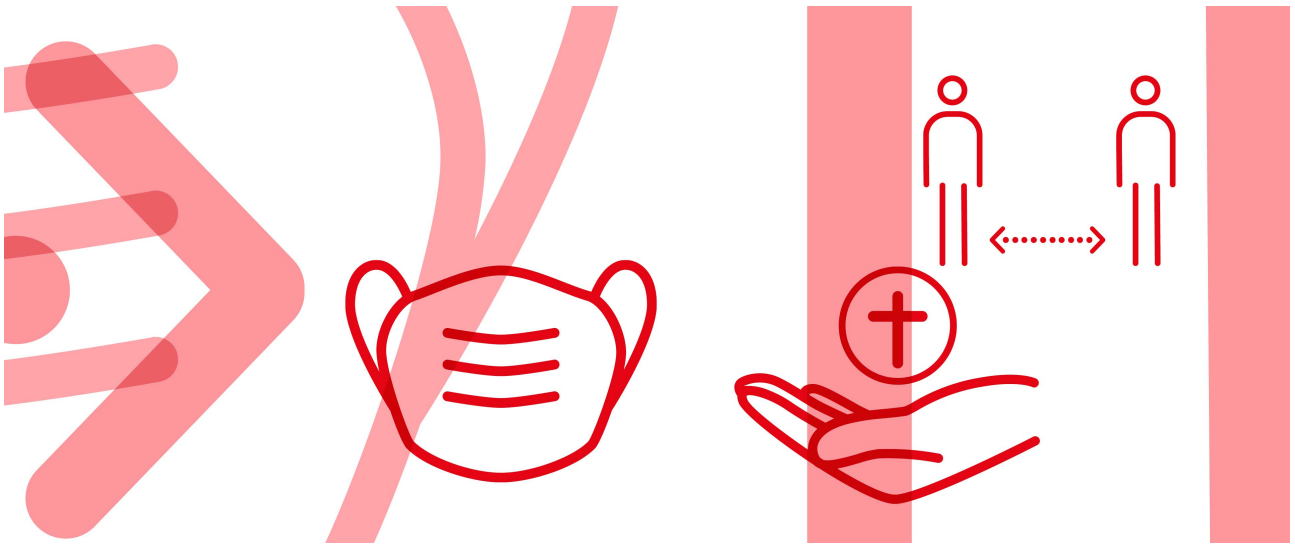




SANTUÁRIO DE FÁTIMA
SHRINE OF FATIMA

Mesures pour le pèlerinage du 12 et 13 octobre



Mesures pour le pèlerinage du 12 et 13 octobre de 2020

Compte tenu de la situation épidémiologique actuelle, le Sanctuaire de Fatima, conformément aux indications des autorités sanitaires, est contraint de limiter le nombre de participants dans les célébrations du Pèlerinage International Anniversaire du 12 et 13 octobre, et agira conformément à ce qui est indiqué ci-dessous :

1. Les pèlerins qui présentent des symptômes associés au COVID-19 doivent s'abstenir de participer au pèlerinage. Si vous identifiez l'un des symptômes, veuillez contacter la ligne santé SNS24 (00351 808 24 24 24).
2. Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront installés dans plusieurs endroits. Il est néanmoins recommandé que chaque pèlerin apporte son propre flacon de gel.
3. Le port du masque sera obligatoire durant les célébrations, même dans l'espace ouvert de l'Esplanade de Prière.
4. L'accès à l'Esplanade de Prière se fera par huit entrées, où des hôtes d'accueil du Sanctuaire donneront les indications nécessaires.
5. L'entrée se fera par ordre d'arrivée des pèlerins ; ceux-ci seront conduits vers des espaces d'occupation marqués au sol.
6. Dans ces espaces circulaires d'occupation, seulement un nombre réduit de personnes vivant sous le même toit sera permis, conformément aux indications des hôtes d'accueil.
7. Il ne sera pas permis de circuler dans l'Esplanade de Prière ; les pèlerins devront rester dans les espaces circulaires jusqu'à ce qu'ils sortent de l'esplanade.
8. Les voies de circulation de l'Esplanade doivent toujours être libres pour faciliter le

déplacement des pèlerins.

9. Les déplacements seront limités au stricte nécessaire et devront suivre les couloirs signalés tout en assurant la distanciation physique minimum de 2 mètres.
10. Au cours des célébrations du pèlerinage, le bougeoir des cierges sera fermé et la Chapelle des Apparitions inaccessible.
11. Le 12 au soir, pour la procession aux flambeaux, chaque pèlerin pourra acquérir son cierge à l'entrée et le déposer, à la fin, dans des points de dépôt.
12. Pour la communion, les ministres ordonnés se déplaceront jusqu'aux espaces où se trouvent les pèlerins, de manière à ce que ceux-ci restent à leur place. La communion sera donnée uniquement dans la main.
13. Des toilettes se trouvent dans le périmètre qui est contrôlé, ce qui permet d'éviter des sorties et entrées de l'Esplanade.
14. La sortie de l'Esplanade se fera en suivant les indications des hôtes d'accueil pour éviter des rassemblements.

Les mesures évoquées dans le présent document seront également mises en place le 11 octobre.

www.fatima.pt/fr/pages/mesures-pour-le-pelerinage-du-12-et-13-octobre